

Séance du 22 Juillet 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 juillet 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Pommiez ; M. Soroste à M. Saussié ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Darmendrail à M. Lacassagne ; Mme Castel à Mme Durruty ; M. Arandia à Mme Bisauta ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; Mme Thicoipe à M. Aguerre.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : STATIONNEMENT – Tarification – Mise en place de la première heure gratuite dans les parcs en ouvrage.

Afin de favoriser le stationnement de courte durée permettant aux usagers d'effectuer des démarches ou des achats rapides, la Ville de Bayonne a mis en place un système de gratuité de son stationnement réglementé qui s'exerce en surface de la façon suivante :

- la première heure gratuite au parc de stationnement Pedros,
- une demi-heure gratuite par jour sur voirie (secteur contrôlé par horodateur) pour les détenteurs de la carte de stationnement ville.

Pour renforcer l'attractivité du centre-ville, il est souhaitable de pouvoir compléter cette offre par des dispositifs concernant les parcs en ouvrage (Paulmy, Sainte-Claire, Tour de Sault, Gare, Vauban) où la Ville pourrait permettre une heure de stationnement gratuit.

Outre le fait que cette action complèterait d'une façon intéressante notre offre globale de stationnement, qu'elle permettrait de faire découvrir nos ouvrages à un nouveau public qui ne manquerait pas de les apprécier et d'y rester certainement plus longtemps que le temps gratuit minimal, elle répondrait à une demande constante du commerce bayonnais. De plus, cette action ne serait pas concurrentielle des efforts que vont faire les collectivités pour rendre plus attrayante l'offre de transport en commun.

Je vous propose d'approuver cette disposition visant à accorder la gratuité du stationnement dans les parcs en ouvrage pour la première heure et de la rendre applicable au 1^{er} septembre 2010.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.